



CENTRE HOSPITALIER
Carcassonne



Demande de dispense d'Unité d'Enseignement Diplômé infirmier hors Union Européenne

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 :

« Article 7 - Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant(e))

Inscrit à l'IFSI du Centre Hospitalier de Carcassonne, sollicite la possibilité de valider une partie de la formation infirmière française.

Ma demande se justifie par la possession du diplôme suivant :

.....
.....
.....

Pour permettre l'examen de ma demande, je transmets avec le présent formulaire et **dans mon dossier d'inscription**, les documents suivants :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. Le diplôme original détenu (photocopie certifiée conforme et traduite par un traducteur officiel si non rédigé en langue française, l'original sera à présenter à la direction si dispense accordée) ;
3. Un curriculum vitae ;
4. Une lettre de motivation ;
5. Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.
6. Le détail de la formation suivie et les résultats obtenus dans chaque domaine ou UE.

Date et signature du demandeur